

ASSOCIATION GERMAINE REBOUL LACHAUX

Association loi 1901

9 Traverse du Canet
13014 Marseille

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION GERMAINE REBOUL LACHAUX

Association loi 1901

9 Traverse du Canet
13014 Marseille

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION GERMAINE REBOUL LACHAUX,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION GERMAINE REBOUL LACHAUX, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changements comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06.

4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

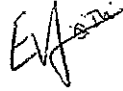
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Marseille, le 11 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes



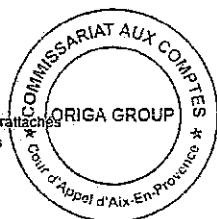
ORIGA GROUP
Eva COLIN-SITRI

Bilan Actif

2050 - Bilan Actif

Exprimé en €

Bilan Actif				
31/12/2025				
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	128 315	111 266	17 049	20 394
Fonds commercial	151 869		151 869	151 869
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	438 995	21 221	417 774	434 732
Installations techniques, matériel et outillage industriel	534 037	349 700	184 337	144 669
Immos corporelles en cours, avances et acomptes	462 065		462 065	194 168
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	25 712		25 712	25 239
Prêts	62 438		62 438	62 438
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 803 431	482 187	1 321 243	1 033 509
STOCKS ET EN-COURS				
	16 582		16 582	19 366
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	325 459	61 075	264 384	148 734
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	162 523		162 523	1 399 218
Charges constatées d'avance	51 659		51 659	673
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 974 852		2 974 852	1 600 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	150 352		150 352	404 627
ACTIF CIRCULANT	3 681 428	61 075	3 620 353	3 572 619
Frais d'émission d'emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
ACTIF GLOBAL	5 484 859	543 262	4 941 597	4 606 128

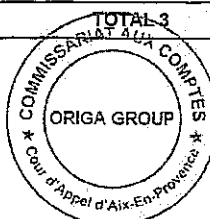


Bilan Passif

2051 - Bilan Passif

Exprimé en €

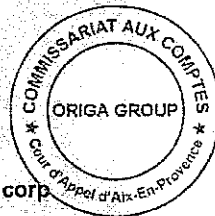
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	1 464 552	1 464 552
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	685 321	669 844
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE		
Situation nette (sous-total)	83 307	15 478
	2 233 180	2 149 874
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 802 738	1 803 238
Provisions réglementées		
TOTAL 1	4 035 918	3 953 111
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL 2		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL 3		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 820
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 175	206 031
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	582 128	339 217
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		56 621
Autres dettes	120 376	47 328
Produits constatés d'avance		
TOTAL 4	905 679	653 017
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		



Compte de résultat

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	730 336	719 264
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 492 912	3 501 702
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Production immobilisée		
Reprises sur amortissements, dépré et provisions	97 802	245 360
Produits de cessions des immobilisations incorp et corp		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	100 902	66 476
TOTAL I	4 421 951	4 532 802
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	360	2 074
Variation de stock	2 785	1 052
Autres achats et charges externes	1 453 530	1 487 533
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	184 923	185 479
Salaires	1 739 125	1 731 185
Cotisations sociales	818 720	751 016
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	64 920	49 043
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immos incorp et corp cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	139 105	305 834
TOTAL II	4 403 468	4 513 217
		19 585



Compte de résultat

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	64 823	48 647
Reprises sur dépréciations, provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de V.M.P. et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	64 823	48 647
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		56
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de V.M.P. et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV		56
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	83 307	68 176
Produits exceptionnels (V)		16 557
Charges exceptionnelles (VI)		69 256
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V+VI)		2 699
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	4 486 775	4 598 006
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 403 468	4 582 528
ENSEMBLE DES PRODUITS	83 307	15 478
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total		



1 / REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels clos le 31/12/25 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, ainsi que les règlements ANC 2022-06 et 2023-03 (spécifiques aux associations).

Dans le secteur associatif les particularités comptables sont les suivantes :

Les fonds propres constituent la contrepartie du patrimoine de l'association, ils ne peuvent donner lieu à une appropriation individuelle.

Les fonds associatifs sans droit de reprise retracent les moyens en nature ou en espèces versés à l'organisme gestionnaire et affectés à l'établissement en vue d'assurer sa mission.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



CHANGEMENTS COMPTABLES

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, l'association a procédé à l'application du nouveau plan comptable prévu par le règlement ANC 2022-06.

Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable appliqué de manière prospective.

En conséquence, il n'a pas donné lieu à retraitement des comptes des exercices antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires afin de présenter les comptes comparatifs selon les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat prévus par le règlement.

Modifications opérées sur la colonne comparative 31/12/2024

Dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06, les comptes comparatifs de l'exercice 31/12/2024 ont été présentés conformément aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat prévus par ce règlement. Cette mise en conformité a conduit à procéder à des regroupements et reclassements de comptes, opérés exclusivement à des fins de présentation, sans incidence sur le résultat ni sur les fonds propres de l'association. Les principaux regroupements opérés sur la colonne comparative 2024 sont les suivants:



Postes du compte de résultat (système de base)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
	(Publiés)	(Reclassés selon les nouvelles règles)	(Publiés)
Résultat exceptionnel :			
- Produits exceptionnels	-	16 557	16 557
• Sur opérations de gestion			440
• Sur opérations de capital			500
• Reprises sur provisions et transferts de charges			15 617
- Charges exceptionnelles	-	69 256	69 256
• Sur opérations de gestion			68 639
• Sur opérations de capital			
• Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			617
Résultat exceptionnel	-	-52 699	-52 699

Incidences significatives de l'application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03

Les impacts sur les comptes sont non significatifs au titre de l'exercice 2025.

EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

Projet immobilier

Poursuite des travaux de construction de l'extension de la Clinique débutés en octobre 2024 qui a été mise en service début juin 2026 avec une capacité de 26 lits.
Pour mémoire, le projet a bénéficié , pour la phase de réhabilitation du bâtiment historique de 1970, d'une subvention d'investissement de 1,8 M€ de l'ARS, dont 0,5 M€ versés en 2024 et 1,3 M€ versés au 1er trimestre 2025. Cette somme figure en trésorerie de l'Association au 31 décembre 2025.

Sur le plan social, il est important de signaler les points suivants :

- Versement d'une prime de partage de la valeur de 600 € par salarié à temps plein au titre de 2025 en décembre.
- Recrutement d'un responsable des services techniques.

Notre autorisation de psychiatrie adulte a été renouvelée par l'ARS le 22 août 2025 pour 7 ans

Par ailleurs, les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

Les travaux de rénovation ont été comptabilisés en immobilisations corporelles par nature de lot , conformément aux principes du plan comptable général .

Chaque lot a été traité comme un composant distinct lorsque ses caractéristiques techniques ou sa durée d'usage différaient significativement de l'ensemble de l'ouvrage.

Les frais accessoires, notamment les honoraires, ont été intégrés au coût d'entrée des immobilisations correspondantes. Ces frais ont été ventilés au prorata des coûts directs affectés à chaque lot.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.



La durée et le type d'amortissements résumés ci-dessous s'appliquent sur toutes les acquisitions :

- Logiciels	Entre 1 et 5 ans
- Constructions	Entre 15 et 30 ans
- Agencement et aménagement des constructions	Entre 5 et 20 ans
- Matériels et outillages	Entre 2 et 10 ans

Il s'agit de durées d'utilisation des biens .

Le type d'amortissement retenu sur l'ensemble des immobilisations est l'amortissement linéaire.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.



CREANCES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Le taux de dépréciation des créances par type de débiteur a été défini comme suit :

Nature du débiteur	de 0 à 6 mois	de 6 à 12 mois	plus de 12 mois
Créances CPAM	0%	50%	100%
Créances Mutuelles	0%	50%	100%
Créances Patientes	100%	100%	100%

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 / ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS RECUS

NEANT

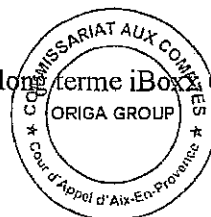
ENGAGEMENT EN MATIERE D'INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 176 020 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Le calcul a été effectué par salarié, et en accord avec la Convention Collective. Les différents paramètres retenus pour calculer cette indemnité sont les suivants :

- Méthode : prospective
- Taux de revalorisation annuelle des salaires : 0.50%
- Taux d'actualisation : taux de rendement des emprunts à long terme iBoxx Corporate Bonds AA, soit 3,96% en 2025.
- Table de mortalité : table INSEE publiée en 2019
- Taux de charges patronales : 50%



L'indemnité de départ en retraite a été calculée sur la base du turnover moyen observé sur les années 2015 à 2019 et de 100% de départs volontaires (démissions).

L'indemnité calculée au 31/12/25 se répartit comme suit :

- Cadres : 68 577 Euros
- Non Cadres : 107 443 Euros

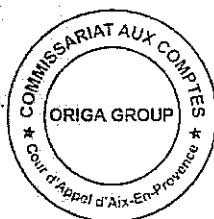
3 / EVENEMENTS POST CLOTURE

NEANT

Immobilisations

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	274 878		5 306
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	438 995		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	163 376		12 583
Installations générales, agenc., aménag.	40 225		41 819
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	104 511		14 350
Emballages récupérables et divers	146 947		10 227
Immobilisations corporelles en cours	194 168		205 251
Avances et acomptes			62 646
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 088 221		346 876
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Participations et Créances rattachées			
Autres titres immobilisés	25 239		473
Prêts et autres immobilisations financières	62 438		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	87 677		473
TOTAL GENERAL	1 450 776		352 655

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			280 184	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			438 995	
Installations techn., matériel et outillages ind.			175 959	
Installations générales, agencements divers			82 043	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			118 861	
Emballages récupérables et divers			157 174	
Immobilisations corporelles en cours			399 419	
Avances et acomptes			62 646	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		1 435 098	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés			25 712	
Prêts et autres immobilisations financières			62 438	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0		88 149	
TOTAL GENERAL	0		1 803 431	



Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	102 615	8 651		111 266
Terrains				
Constructions sur sol propre	4 263	16 958		21 221
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage ind.	125 964	10 395		136 359
Installations générales, agenc. et aménag. divers	17 228	6 430		23 658
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	75 749	8 668		84 416
Emballages récupérables, divers	91 450	13 818		105 267
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	314 653	56 269		370 921
TOTAL GENERAL	417 268	64 920		482 188

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fisc. exception.	

FRAIS ETBL

AUT. INC.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.



CORPOREL.

Acquis. titre			
TOTAL			

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Page 17/38

Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	62 438		62 438
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	325 459	325 459	
Créances reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	400	400	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	6 875	6 875	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	155 248	155 248	
Charges constatées d'avance	51 660	51 660	
TOTAL GENERAL	602 080	539 642	62 438

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	203 175	203 175		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	361 800	361 800		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	212 532	212 532		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	361	361		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	7 435	7 435		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	118 035	118 035		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	903 338	903 338		

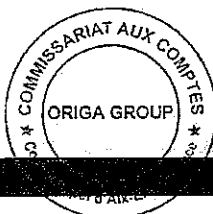
Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Produits à recevoir

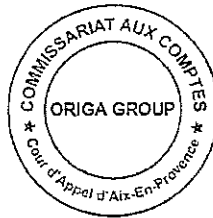
Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41800000	FACT CLIENTS A ETABL IR	134 465	61 097	73 368
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		134 465	61 097	73 368
AUTRES CREANCES				
46870000	REDEV ET PRODUITS A RECEVOIR	35 698	34 511	1 187
TOTAL AUTRES CREANCES		35 698	34 511	1 187
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		170 163	95 608	74 555



Charges à payer

Les charges à payer s'élèvent à 336 788 € et sont composées:

- de factures fournisseurs non parvenues : 25 178 €,
- de dettes fiscales et sociales : 309 790 €,
- d'autres dettes : 1 820 €.



Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48600000	CHARGES COMPTAB. D A VANCE	51 660	673	50 987
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		51 660	673	50 987



Variation des Fonds Associatifs 2025

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise	0		0	0
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	0			0
Total Fonds propres avec droit de reprise	0	0	0	0
Fonds propres sans droit de reprise	1 464 552	0	0	1 464 552
Réserves	0			0
Report à nouveau	669 844	15 478		685 322
Résultats				
2024	15 478		15 478	0
2025	0	83 307		83 307
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme	1 803 237	0	500	1 802 737
Couverture de besoin en fonds de roulement	0			0
Amort. Dérogatoires et provisions pour renouvellement	0			0
Réserves des plus-values nettes d'actif	0			0
Droit des propriétaires (Commodat)	0			0
Total Fonds propres	3 953 111	98 785	15 978	4 035 918

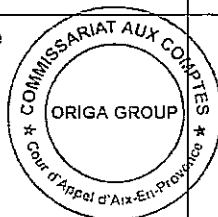


Tableau de Financement 2025

CLINIQUE SAINTE MARTHE-SAINT JOSEPH

TABLEAU DE FINANCEMENT EN K€

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net	83	15
Dotation aux amortissements	65	50
Dotations et reprises de provisions	-98	-258
Quote part de subvention	-1	-1
Capacité d'autofinancement	50	-194
<i>Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'exploitation</i>	<i>184</i>	<i>335</i>
Trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	234	141
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-352	-525
Acquisitions d'immobilisations financières	0	-2
Vente d'immobilisations financières	0	0
<i>Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'investissement</i>	<i>-57</i>	<i>0</i>
Encaissements sur immobilisations cédées	0	0
Trésorerie provenant des opérations d'investissement	-409	-527
Subventions d'investissements reçues de l'ARS	1 300	500
Souscription d'emprunt	0	0
Remboursement d'emprunt	-4	-15
Trésorerie provenant des opérations de financement	1 296	485
VARIATION DE TRESORERIE	1 121	99
Trésorerie à l'ouverture	2 005	1 905
Trésorerie à la clôture	3 125	2 005
VARIATION DE TRESORERIE	1 121	99

